

Chronologie de fabrication et de traitement des écarts des soudures des traversées VVP du réacteur EPR de Flamanville

2012

- Octobre 2012 : début des opérations de fabrication des soudures de traversées en atelier à Nancy par le sous-traitant de Framatome, sans que les exigences issues de la démarche d'exclusion de rupture ne lui aient été transmises.

2013

- Octobre 2013 : détection par le sous-traitant de Framatome d'un écart au code RCC-M concernant les valeurs de résilience à 0 °C obtenues sur les assemblages témoins.

2014

- Mars 2014 : fin des opérations de fabrication des soudures de traversées en atelier à Nancy par le sous-traitant de Framatome
- Juin 2014 : installation de la première traversée d'enceinte préfabriquée en atelier

2015

- Avril 2015 : début du raccordement des traversées aux autres tuyauteries adjacentes
- Juillet 2015 : détection par Framatome, qui en informe EDF, que les résultats obtenus sur les assemblages témoins constituent également un écart au référentiel d'exclusion de rupture

2016

- Février 2016 : installation de la dernière traversée d'enceinte préfabriquée en atelier

2017

- Fin janvier 2017 : information orale de l'ASN par EDF d'un écart affectant les soudures de traversées de l'enceinte du réacteur EPR de Flamanville réalisées en atelier
- 21/02/2017 : inspection de la division de Caen de l'ASN concernant les soudures réalisées sur site, qui met en évidence que le sous-traitant ne dispose toujours pas des exigences issues du référentiel d'exclusion de rupture
- 15/03/2017 : courrier d'EDF informant l'ASN de la détection d'un écart affectant les soudures de traversées de l'enceinte du réacteur EPR de Flamanville réalisées en atelier
- 19/10/2017 : présentation en réunion par EDF de son programme de travail pour le traitement des écarts.
- 30/11/2017 : EDF déclare un événement significatif relatif à l'absence de déclinaison opérationnelle des exigences d'exclusion de rupture.

2018

- 02/02/2018 : courrier de l'ASN à EDF, informant EDF que la démarche proposée n'est pas acceptable en l'état
- 07/02/2018 : audition d'EDF et de Framatome par l'ASN sur le projet de réacteur EPR de Flamanville (<https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Le-college-de-l-ASN-a-auditionne-EDF-et-Framatome-sur-le-projet-de-reacteur-EPR-de-Flamanville>)
- fin mars 2018 : EDF informe l'ASN de la détection de défauts de réalisation dans certaines soudures du réacteur EPR de Flamanville qui n'avaient pas été identifiés par les contrôles de fin de fabrication.
- 10/04/2018 : inspection de l'ASN sur les « défauts de soudure non détectés lors de la fabrication » sur le chantier de l'EPR (<https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Soudures-de-l-EPR-l-ASN-a-mene-une-inspection-le-10-avril-2018>)
- 24/07/2018 : en réponse à un courrier d'EDF du 23/07/2018, courrier de l'ASN qui définit les conditions de reprise de certaines opérations de soudage sur site (réf. CODEP-DEP-2018-039023 <https://www.asn.fr/Informer/Actualites/EPR-l-ASN-definit-les-conditions-de-reprise-de-certaines-operations-de-soudage-sur-site>)
- 02/10/2018 : courrier de l'ASN à EDF demandant la remise d'un dossier décrivant la démarche de traitement des écarts proposé par EDF (<https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Soudures-de-l-EPR-un-travail-technique-important-reste-a-faire>)
- 03/12/2018 : transmission par EDF de son dossier, qui prévoit le maintien en l'état des soudures de traversées

2019

- 9 et 10/04/2019 : réunion du GP ESPN sur la démarche de traitement des écarts affectant les soudures de traversées proposée par EDF (<https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Soudures-des-tuyauteries-principales-d-evacuation-de-la-vapeur-du-reacteur-EPR-de-Flamanville>)
- 29/05/2019 : audition par le collège de l'ASN du PDG d'EDF
- 07/06/2019 : courrier d'EDF présentant une nouvelle stratégie prévoyant une réparation des traversées après la mise en service du réacteur
- 19/06/2019 : courrier de l'ASN sur la démarche de traitement des écarts et sur la nouvelle stratégie proposée par EDF